



Newsletter n°62

Le 20 mai 2019

Bonjour

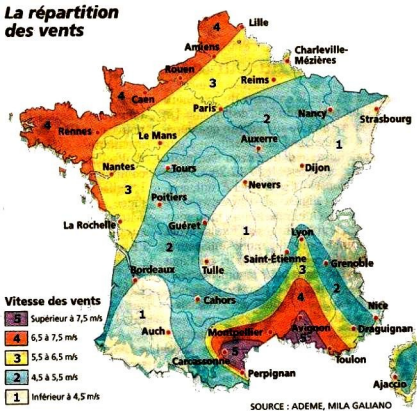
Notre assemblée générale se tiendra le **samedi 13 juillet à 14h 30** à Sousceyrac dans la salle municipale " La Grange " et se continuera par une réunion publique avec présentation d'un powerpoint.

Pour voter il faudra être adhérent à jour de sa cotisation ... télécharger le [bulletin d'adhésion](#)

Le combat contre le projet éolien de Comiac continue et nous comptons sur vous pour nous aider dans cette lutte.

- ✓ que ce soit par vos arguments lors de l'enquête publique si elle a lieu
- ✓ pour **Parlan-St Saury** l'enquête publique aura lieu du **29 mai au 1er juillet** ; possibilité est donnée de participer à **l'enquête publique par internet**
- ✓ que ce soit financièrement dans le cadre **des procès** que nous gagnerons
- ✓ que ce soit en recherchant de **nouveaux adhérents** ou en faisant **signer notre pétition**

La répartition des vents



Nous avons appris que les résultats du parc éolien de La Luzette **montrent un déficit de vent** très important, puisque le **facteur de charge serait de 17%** alors que dans le reste de la France il est aux alentours de **21%** !

Le facteur de charge est le pourcentage de temps, pendant lequel le parc produirait à plein régime. 17% correspond donc à un parc qui tournerait à plein régime pendant 17% d'une année soit 61 jours ou 2 mois. Ce qui veut dire aussi que ces éoliennes qui tournent pendant 75 à 90% du temps ne produisent que 17% de la production à plein régime théorique ! (Valorem prévoyait un facteur de charges de 24%). Ce n'est pas étonnant car d'après cette carte la vitesse moyenne des vents sur

notre commune est inférieure à 4,5 m/s ou 16,2 km/h (niveau 1 sur la carte)

Ce qui explique que les sommes versées aux propriétaires soient moins importantes que promises.

Lire à ce sujet l'interview de **l'agriculteur de Fontbelle** dont la ferme est à 780 m de la première éolienne et **qui a dû faire abattre 26 vaches laitières car leur lait avait des " cellules "**

Mais d'autres agriculteurs en France ont les mêmes problèmes et les médias commencent à en parler : **" Une vache qui meurt chaque semaine sans raison autre qu'un parc éolien "** ? voir la vidéo de "France 5 TV émission C Politique du 07/04/2019" intitulée **Éoliennes le Vent de la Fronde** ? ou le journal de 20h du 13 mai sur France 2 à 29 mn du début **dans l'œil du 20 h**



Occitanie : les **160 associations du collectif** éolien ont remis, le 6 mai au préfet des Pyrénées-Orientales et au Préfet de la Région Occitanie, une motion demandant un moratoire sur les installations de parcs d'aérogénérateurs. Ils alertent à nouveau solennellement les pouvoirs publics sur l'état d'exaspération des riverains des installations énergétiques industrielles, en particulier des éoliennes terrestres, et protestent en tant que défenseurs de l'environnement et du patrimoine culturel et paysager des territoires ruraux...

Bretagne : Des poules qui ne pondent plus, des vaches infertiles et des malformations. Plusieurs éleveurs se sont réunis au Mans ce vendredi pour relancer l'association "Animaux sous tension". Ils mettent en cause les antennes relais et les lignes à haute tension. Nos vaches ont des problèmes d'infertilité. *L'année dernière, sur 25 vaches, une vingtaine n'a pas eu de veau. Et les 1600 poules sont passées de 1300 œufs par jour à une centaine* "[Reportage de France Bleu du 26/04/19](#)



Maine et Loire : Quand un promoteur éolien veut dégager les agriculteurs...Témoignage d'Etienne Guéry, Commune de Tillières. *Pour le promoteur, nous devenions franchement gênants pour ses affaires. Il savait bien entendu qu'à la minute où les machines seraient mises en route, nos bêtes tomberaient comme des mouches, surtout à cette distance. La solution ? Nous faire disparaître ! Donc, ils ont cherché à nous dégager.....* [lire la suite](#)

France : Le gouvernement souhaite affaiblir l'Autorité environnementale, qui évalue la conformité avec l'environnement de nombreux petits projets d'infrastructures. Ce sont les préfets - aux ordres - qui se verraient confier cette tâche. La disposition est discrètement enfouie dans le projet de loi climat-énergie, présenté le mardi 30 avril en conseil des ministres. [Lire dans Reporterre](#)

Grande Bretagne : La Grande-Bretagne dépend maintenant de l'Europe pour l'énergie, voilà un extrait traduit de l'anglais *Dimanche dernier, le Royaume-Uni a connu une période de fortes pressions qui s'est soldée jusqu'à mercredi soir par un effondrement quasi total de la production éolienne. La nouvelle interconnexion Nemo vers la Belgique, qui a démarré en décembre dernier, augmentant la capacité d'importation du Royaume-Uni à 4000 MW, fonctionnait à plein régime. Le nucléaire français et belge a gardé nos lumières allumées pendant presque toute cette semaine. Étant donné que le Royaume-Uni peut statistiquement connaître une pression très élevée d'environ 60 jours par an, nous sommes effectivement dépendants de l'énergie de l'Europe. Lire l'article de " [The HERALD](#) " du 3/05/19*



Allemagne : Transition énergétique allemande- le fantasme fait place à la gueule de bois - lire l'article [dans Challenges](#) ou la [version complète](#). Aujourd'hui, les experts sont en mesure de dresser un bilan des huit premières années de la transition accélérée voulue par Berlin, et il est à peu près désastreux. " Tout le projet est en train de dérailler ", écrit le [Spiegel](#) ou la [traduction en français](#) **Médecins et scientifiques allemands** -Avril 2019- Lettre ouverte aux responsables politiques sur le sujet : « les conséquences des infrasons industriels sur la santé » [en français](#) ou [en allemand](#). On peut lire : "A cause de la complexité des conséquences des infrasons sur les personnes et les animaux, les études

scientifiques sur le sujet aboutissent à cette déclaration : « il est recommandé de faire d'autres études ». Ce qui correspond aux [recommandations du rapport de l'Anses](#): ...poursuivre les recherches sur les relations entre santé et exposition aux infrasons et basses fréquences sonores, notamment au vu des connaissances récemment acquises chez l'animal et en étudiant la faisabilité de réaliser une étude épidémiologique visant à observer l'état de santé des riverains de parcs éoliens." **Mais aucune étude n'est faite par le gouvernement!**

Association SOS danger éolien

Si vous êtes victimes de migraines (effet d'étau), acouphènes, troubles de l'oreille interne, nausées, vertiges, tachycardie, problèmes artériels, grande fatigue, problèmes de sommeil, etc. ou encore des enfants nés avec des malformations, cela peut être dû aux ondes électromagnétiques.

Si vous connaissez des élevages : vaches, moutons, poules, lapins etc. qui ont des problèmes de santé depuis le montage d'éoliennes : des animaux ne donnant plus de lait, perdant leur poil, attrapant de gros jarrets, ne voulant plus boire, ne voulant plus manger, ou si des personnes ont constaté d'importantes mortalités dans leurs élevages

Contactez l'Association SOS danger éolien par mail avec vos attestations : valerie.bernardeau@yahoo.fr
Nous faisons une enquête, et répertorions les animaux et gens malades



Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

Téléchargez le bulletin d'adhésion et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- **maître IZEMBAR** au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions. pour notre commune, pour tous les villages qui bordent l'Escaumels pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quand aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

**N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis
Vous pouvez signer des pétitions, par exemple**



- celle de [l'APPGE et de AAPLX](#)
- celle de [citization](#)

Vous pouvez télécharger

- Le [bulletin d'adhésion 2019 en format pdf](#)
- [Les raisons d'être contre](#) le projet d'un parc industriel d'Aérogénérateurs de grande hauteur à Comiac
- Le dossier "[dévaluation de l'immobilier](#) à proximité des parcs éoliens de grande hauteur"
- Un PowerPoint fait par l'association [Stop-Eole-Parlan](#) qui comporte 12 pages dénonçant et expliquant les [dangers](#) des parcs industriels éoliens.
- Un pdf appelé manuel éolien de [prise illégale d'intérêt](#) ou de **complicité...**

Bien cordialement pour le bureau

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)